

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Mai 2018

⇒ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

		Montant en euros
CULTUREL et ANIMATION		16 230 € + salaires
A.P.P.P.P.	KERLOUAN	1 000
ACALL	KERLOUAN	750
Ass. des Plaisanciers de Kour Vihan	KERLOUAN	450
Bibliothèque	KERLOUAN	3 200 + remboursement des salaires et charges sur présentation des fiches de paye (5 600 € en 2017)
Club «Les Tamaris» Générations Mouvement	KERLOUAN	1 200
Club de bricolage « Kerloisirs »	KERLOUAN	500
Comité d'animation de Boutrouilles	KERLOUAN	1 000
Comité d'animation de Kerlouan	KERLOUAN	1 500
Environnement et Patrimoine	KERLOUAN	150
Les Ami(e)s du Patch	KERLOUAN	270
Les amis des sentiers de randonnées	KERLOUAN	4 000
Les conteurs de la nuit	KERLOUAN	2 000
Neiz Patch	KERLOUAN	360
Société de chasse « Ar Paganed »	KERLOUAN	600
SPORTIVES		11 440 €
Challenge Georges Martin	LESNEVEN	300
Côte des Légendes HB	KERLOUAN	2 130 (30 €/licencié kerlouanais) + 350 sandball
Courir en Pays Pagan	PLOUNEOUR-TREZ	350
Ecogrimp's	LESNEVEN	2 000
Electrofoot brestois	BREST	900
Football club de la Côte des Légendes	KERLOUAN	2 130 (30 € par licencié kerlouanais)
Kerlouan Amitié Vélo	KERLOUAN	2 500 €
Pétanque Kerlouanaise	KERLOUAN	480 (30 € par licencié Kerlouanais)
Tennis Club de la Côte des Légendes	GUISSENY	300 (30 €/licencié kerlouanais)
PATRIOTIQUES		1 000 €
Officiers mariniers	KERLOUAN	300 €
UNC Association locale	KERLOUAN	700 € (sur justificatif de la sortie pour les enfants)
ÉCOLES		4272.50 € + forfaits
Association ALECOLE (anciennement REP)	PLOUDANIEL	43.50 (1.50 € / élève de l'école publique)
Ecole Publique du Tréas	KERLOUAN	1,35 € /repas + 1 600 € surveillance+ 30 € / élève pour classes découvertes + 6 € / élève pour arbre de Noël + 55 € / élève pour fournitures scolaires
Ecole Sainte Anne	KERLOUAN	1,35 € /repas + 1 600 € surveillance + 30 € / élève pour classes découvertes + 6 € / élève pour arbre de Noël
RASED	LESNEVEN	29 (1 € / élève de l'école publique)
Skol Diwan LESNEVEN	LESNEVEN	1 000 (forfait global pour 2 élèves)
ENVIRONNEMENT		150 €
AAPPMA du Pays des Abers, Côte des Légendes	PLABENNEC	150
DIVERS		1 370 €
S.N.S.M. KERLOUAN	KERLOUAN	600
S.N.S.M.	PARIS	770

⇒ **CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE SAINTE-ANNE**

Pour 2017, le coût moyen d'un élève de maternelle est de 1 182.08 € et celui d'un élève de primaire de 474.08 €. Le nombre d'élèves scolarisés à l'école maternelle et primaire Sainte Anne est de 94 élèves à la rentrée de septembre 2017 (23 maternelles et 71 primaires). Il sera ainsi versé à l'école Sainte Anne 60 847.52 €

⇒ **VOTE DES TARIFS 2018**

Reconduction des tarifs 2017, **à l'exception de** : Photocopie doc administratif (0,20€), Tarif heure personnel communal (28.5€), tractopelle (63.5€/heure) ; mouillage (77€), Caution de tente barnum + rampes + câbles (600€). **Ajout des tarifs suivants** : Cimaise quand location de salle (si perte : 4€)

Concernant les photocopies pour les associations, il est précisé : gratuité jusqu'à 500 photocopies / an / association (A4 et A3). Puis tarif photocopie en vigueur.

⇒ **CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE - MARCHÉ DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES SPORTIFS MODULAIRES AU TERRAIN DE FOOTBALL ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de construction de vestiaires sportifs modulaires au terrain de football de Lanveur. Une consultation a été lancée. Après classement des offres, suivi d'une phase de négociation et selon les critères de pondération établis lors de la consultation, c'est la société MODULE CRÉTION de Loscouet-sur-Meu qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 310 000,00 € HT.

Le coût total du projet est estimé à 321 450.00 €. Le plan de financement est actualisé en conséquence. Des subventions sont attendues du Conseil départemental et de la Fédération Française de Football.

⇒ **DEMANDE DE SUBVENTION – AÉRATEUR TERRAIN DE FOOTBALL**

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir un aérateur pour un montant de 4 685,00 € HT avec la société PERRAMANT pour l'entretien du terrain de football. L'utilisation des produits phytosanitaires étant interdite, y compris les dés herbants sélectifs. Le Conseil régional subventionne ce type de matériel à hauteur de 50%.

⇒ **LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le RGPD approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Il remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

La commune s'engage dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

⇒ **LUTTE CONTRE LES MÉRULES ET AUTRES PARASITES XYLOPHAGES**

L'arrêté préfectoral du 04/01/2018 relatif à la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages classe certaines communes du département du Finistère en zone dans laquelle est obligatoire, lors des transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles. L'ensemble du territoire du département du Finistère est inscrit comme zone de vigilance susceptible d'être concernée par le risque d'exposition à la mérule et à ce titre, le devoir d'information au futur acquéreur est faite aux notaires, agents immobiliers et professionnels de la transaction immobilière. La commune de Kerlouan n'est pas inscrite en zone d'exposition. Elle est maintenue en zone de vigilance.

⇒ **MOTION DE SOUTIEN POUR L'ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE ET PORTUAIRE DU FINISTÈRE**

Le Conseil municipal affirme son soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO). La CCIMBO soutient la démarche engagée par les acteurs finistériens en matière ferroviaire et routière ainsi que le pacte d'accessibilité porté par le Conseil régional de Bretagne.

La CCIMBO appelle à la mobilisation autour des deux axes suivants : 1) Aéroports de Brest – Connecter les aéroports aux hubs internationaux et européens, garantir leur développement. 2) Port de Brest – Inscription du port au réseau central du Réseau Transeuropéen de transport (RTE-T).

⇒ **CESSION GRATUITE** : le Conseil municipal accepte la cession gratuite d'une parcelle cadastrée à la section A 2781 au lieu-dit Neiz-Vran (surface totale de 900 m²)

⇒ **AUTRES DÉCISIONS :**

- Renouvellement de la convention SNSM : afin d'avoir à disposition en juillet et en août des sauveteurs en mer au poste de Boutrouilles.
- Bilan technique et financier de 2017 des campings en DSP.

Le compte rendu complet du conseil Municipal est disponible sur le site internet de la commune et affiché en mairie.